

La Tribune

vendredi
SHERBROOKE
6 août 1993
84e ANNEE - No 142
0,50 (WEEKEND: 1,25\$) Plus taxes

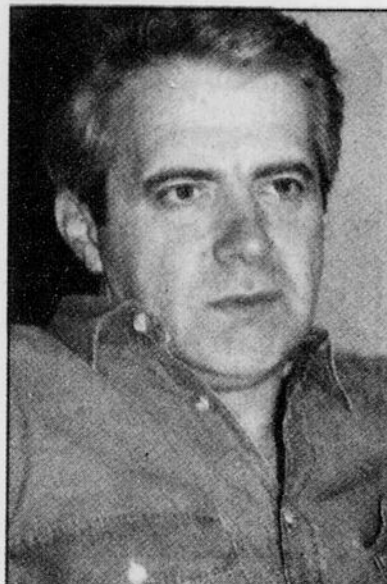
POUR VOUS ABONNER:
564-5466
ou, de
Drummondville,
Victoriaville
et
Thetford Mines:
1-800-567-6034

ÉCONOMIE B5

Encore un an
d'incertitude chez
Cascades à E. Angus

27 Serbes détournés sur Sherbrooke

Le groupe de réfugiés est rejeté par les Musulmans bosniaques de Québec, qui ont également fui la guerre



Michel RONDEAU et PC

L'interminable guerre qui se livre dans l'ex-Yougoslavie a des échos jusqu'en Estrie, avec l'arrivée imminente d'un groupe de 27 réfugiés serbes à Sherbrooke.

Or, c'est en quelque sorte un autre épisode de ce douloureux conflit qui se joue ces jours-ci au Québec puisque l'accueil de ce groupe crée de vives tensions, particulièrement attribuables au mécontentement de 78 réfugiés musulmans bosniaques accueillis à

Québec en février dernier.

Les Serbes devaient originalement débarquer à l'aéroport Jean-Lesage de Québec mardi prochain. Mais hier matin, une quarantaine de Musulmans bosniaques se sont réunis au Centre d'orientation et de formation des immigrants de Québec pour presser le gouvernement de détourner l'avion des Serbes, dont ils contestent d'ailleurs le statut de réfugiés reconnu par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

«Tous les Serbes de 15 à 70 ans, hommes et femmes, ont été mobilisés pour la guerre. Ce ne sont pas des civils comme nous. Ce sont des

combattants qui n'ont pas droit au statut de réfugiés», arguait Serif Pervanic, qui soutient que parmi ces gens-là, se trouvent peut-être des tortionnaires et des gardiens de camp coupables des pires violations de la convention de Genève sur le traitement des prisonniers.

«Si Ottawa laissait venir les Serbes à Québec, lancent les Musulmans bosniaques, le conflit commencerait à bas va continuer ici.»

«Si les Serbes bosniaques arrivent ici, nous déménagerons», menaçait à son tour Edvin Kuckukovic, qui rappelait que c'est pour «partir très très loin des Serbes» que les Musulmans ont quitté leur

patric.

La ministre Monique Gagnon-Tremblay, également députée de Saint-François, reconnaît les tensions. «Mais pour nous, dit-elle, ce sont maintenant des Québécois et je dis «Les guerres, laissez-les dans votre pays. Ici, vous êtes obligés de vous entendre.»»

Serbes, Musulmans, Croates, ce sont tous des réfugiés pour le ministère. «Pour nous, ce sont tous des

victimes. Tous ont fui leur pays en guerre. Tous en sont sortis traumatisés», indique Marie-Claude Hansenne, porte-parole de la ministre.

Mme Hansenne rappelle qu'à l'époque des réfugiés de la mer, le Québec, et l'Estrie particulièrement, a accueilli tant des Vietnamiens du Nord que du Sud. Pour eux aussi, les uns étaient les ennemis des autres. Il en est resté peu de traces par la suite.

Les Soeurs croates à l'écart (A3)

Sarajevo respire un peu mieux (C5)

A LA RECHERCHE DU PETIT AVION DISPARU



Le capitaine Kelly Freitag, des forces armées canadiennes, est venu ravitailler un imposant hélicoptère Labrador à l'aéroport de Sherbrooke, hier. Les recherches de l'avion de François Tisseyre sont difficiles à cause de la forêt très dense, explique-t-il.

Téléphoto par Claude Croisetière

LES RÉGIONS A5

Grantham

Le ministère public ne porte pas d'accusation contre le maire

Weedon

La députée Bélanger nie toute intervention en marge de l'enquête

Bois-Francs

Officiel: le maire de Victo candidat dans la ville unifiée

COMMERCE B1

L'interminable guerre de la bière entre le Canada et les É.-U. est finie

LES ARTS B3

RIPOSTE, trois gars qui veulent juste être drôles



AU PAYS A6

Victor Goldbloom est inquiet pour l'avenir du français

MÉTÉO A2

(218e jour de l'année)

Variable: 22 - 12
Lever du soleil: 5h37
Coucher du soleil: 20h09
Demain: nuageux

Une aiguille dans le foin

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Retracer un petit avion disparu dans une vaste étendue de forêt de près de 30 000 kilomètres carrés qui va de l'Estrie aux États du New Hampshire et du Vermont représente une tâche colossale qui exige non seulement du dévouement, de la patience, mais

aussi une bonne dose de courage.

C'est précisément ce qui se passe dans le cas des recherches du petit avion piloté par le Montréalais François Tisseyre, dont on est sans nouvelle depuis maintenant plus d'une semaine.

«La plupart du temps, on a des radios balises de secours (qui transmettent un signal de détresse), ça ne facilite pas les recherches mais la localisation se fait plus rapidement, en quatre ou cinq heures, mais là on cherche une aiguille dans une botte de foin», explique le responsable de l'attribution des zones de recherche pour l'organisme Sauvetage et recherche aériens du Québec (SERABEC), Pierre Veillet.

L'absence de signaux de détresse clairs en provenance de l'appareil de M. Tisseyre oblige les équipes militaires et civiles à procéder par des recherches à vue, ce qui est nettement plus long et difficile.

«L'observation exige une concentration durant une période de 20 minutes, après ça on prend une pause», indique M. Veillet sur le sujet du travail des personnes bénévoles à bord des appareils.

Le jeune homme a déjà coordonné une trentaine d'opérations du genre, «mais pas toutes des majeures comme ça».

«Tout est visuel, en utilisant des avions civils on est capable de voler plus lentement et on a une meilleure visibilité. On recherche des objets de couleur, des formes, un arbre brûlé, ou tout autre indice», ajoute-t-il.

Malheureusement, le territoire ratisé depuis plusieurs jours par les équipes est en grande partie formé d'une forêt très dense, sans compter le temps qui n'est pas toujours idéal.

«C'est un territoire très difficile, avec de nombreuses élévations», mentionne à ce propos le capitaine Kelly Freitag, de l'escadron 424

Bien entendu, les participants prennent une pause à l'heure du dîner, le temps de refaire leurs forces et de ravitailler les avions.

Chaque appareil doit «couvrir» un couloir qui correspond à une partie de la trajectoire prévue à l'origine par le pilote disparu.

«On trace en quelque sorte des lignes», résume le pilote Roger La-

De nouveaux indices en Estrie (A3)

basé à Trenton, en Ontario.

Ce dernier s'est posé hier après-midi à l'aéroport de Sherbrooke avec ses quatre coéquipiers le temps de manger, de faire le plein de carburant et de quérir de nouvelles instructions.

Les forces armées

Comment s'organise la recherche?

Au départ, ce sont les militaires des forces armées canadiennes qui coordonnent l'ensemble des opérations de recherche pour le Québec.

Ils transmettent les instructions aux gens de SERABEC, qui à leur tour assignent les équipes aux différentes zones.

«Tout ce qui a trait au matériel et aux endroits où on va, ce sont les militaires qui décident», dit M. Veillet.

Les équipes partent entre 8h00 et 9h00 le matin en direction des zones de recherche et sont en mission jusqu'à 17h00, 18h00 ou 19h00.

montagne.

Au total, une quinzaine d'appareils civils et militaires se partagent la besogne.

C'est l'organisme SERABEC de la région 06 (Montréal) qui est en charge des opérations civiles pour retrouver François Tisseyre, puisque le pilote disparu est parti de Saint-Hubert et devait y revenir.

Les participants, selon les journées, proviennent cependant d'un peu partout: Victoriaville, Sherbrooke, Gatineau et Québec.

Les appareils volent généralement très bas, à environ 150 mètres (500 pieds).

Roger Lamontagne, directeur de SERABEC pour la région de Québec et responsable de la formation des bénévoles, reconnaît que les journées sont longues, jusqu'à une dizaine d'heures de vol.

«Ce soir on va bien dormir, mais, s'il vous plaît, mentionnez qu'on a espoir de retrouver le pilote disparu», conclut-il.

29^{ième}
Finale des
Jeux du Québec

Gaspé - été 1993

Il a de la classe, ce Colombo

A Gaspé, tout le monde connaît «Colombo» et «Cincennes». Ce sont les deux itinérants de la place qui vivent, ou plutôt survivent, de la cueillette de bouteilles et cannettes vides.

C'est avec le fruit de leur journée qu'ils payent leurs cigarettes et leur consommation du jour à la SAO.

«Colombo», c'est le préféré des gens de Gaspé. Il a 72 ans, Personne, mais absolument personne ne change de trottoir à sa vue, pas même les «grosses poches» de Gaspé.

A moins qu'il n'en ait plus la force, «Colombo» salue toujours les gens qu'il rencontre et il fut d'ailleurs le premier à me dire bonjour lorsque je suis arrivé devant le Cégep de Gaspé tôt hier matin. Bouteille dans un sac de papier, cigarette dans la main droite, il regardait la mer au loin, assis sur la pelouse.

«Colombo» fait partie du quotidien des Gaspésiens et on prend soin de lui parce qu'on l'aime. Même qu'au Café Brise-bise, dont je vous ai déjà parlé, le siège situé à l'extrémité droite du bar lui est réservé. Il s'y trouvait lorsque je suis allé souper. Quand il y va, ce n'est pas pour boire un verre, mais pour prendre un café, qu'on lui sert gratuitement. C'est ce qui lui permet de reprendre son souffle.

Pour vous montrer à quel point on l'aime, les propriétaires du Brise-bise lui ont même permis d'assister à la répétition de la chanteuse Renée Claude lundi après-midi. Elle y présentait un spectacle en soirée.

«Colombo» fut le seul client admis à l'intérieur du Brise-bise et Renée Claude a chanté juste pour lui, avec beaucoup d'amour dans les yeux, paraît-il.

«Cincennes», un jeune itinérant plus ambitieux, qui prive «Colombo» de beaucoup de cannettes et de bouteilles vides, n'aura jamais droit à pareil traitement à Gaspé. Il n'a pas la classe de «Colombo».

De Mégantic, une équipe pas ordinaire (D3)

Autres textes (D2, D3)

Dès ce samedi
à l'intérieur du
TÉLÉ +






BINGO Soleil II

Retrouvez la carte ROUGE
et les numéros publiés
chaque jour

Lisez, jouez, gagnez... jusqu'à 1000

Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Samedi	Dimanche	Lundi
				
CIEL VARIABLE	AVERSES DE PLUIE	AVERSES DE PLUIE	AVERSES DE PLUIE	ENSOLEILLÉ
max 22	min 12	max 21	12/24	12/24

Dans le monde

Aujourd'hui		Max	Min		
Amsterdam	17	13	Lisbonne	27	17
Athènes	36	26	Londres	19	14
Beyrouth	29	22	Nassau	33	27
Bogota	18	10	New Delhi	26	24
Bruxelles	24	13	Paris	26	14
Budapest	36	20	Pékin	28	22
Genève	30	16	Stockholm	21	14
Honolulu	32	25	Varsovie	29	12
			Vienne	34	20

INDEX

Agenda:	D-12	Éditorial:	A-4
Arts:	B-2	Horoscope:	D-11
Bandes dessinées:	D-11	Petites annonces:	C-1
Décès:	C-4	Sports:	D-1
Économie:	B-5	Vivre:	B-4

EMPLOIS DU JOUR

Tailleur/euse de vêtements
Code prof: 7342 # 2795646
Lieu: Sherbrooke
Exigences: exp. obligatoire de deux ans comme opérateur de ciseaux automatique
Salaire: 10 \$/heure
Fonctions: opérer un couteau automatique pour tailler vêtements.

Clavériste (H/F)
Code prof: 5133 # 2794684
Lieu: Sherbrooke
Exigences: exp. de trois à cinq ans comme clavériste
Salaire: 500 \$ et +
Fonctions: posséder les aptitudes pour devenir directeur musical.

Secrétaire
Code prof: 1241 # 2796756
Lieu: Sherbrooke
Exigences: exp. de trois ans, Word Perfect 5.1, bilingue, français écrit impeccable, critères tous obligatoires
Salaire: 8 \$ et +, 3 jours/semaine, poss. temps plein
Fonctions: faire du travail de secrétariat et facturation.

Veuillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter ces offres sur le tableau d'affichage ou tél. à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le centre d'emploi.

Des bolides extra, ces «monster trucks»

Isabelle LABARRE Sherbrooke

C'est sous un ciel lourd et menaçant que la compétition de «Monster Trucks» s'est amorcée hier soir à l'Exposition de Sherbrooke.

Dès le début des présentations des quatre concurrents, trois américains et un québécois, le tonnerre a imposé silence et respect à la foule tassée tout autour de la piste. Les quatre monstres sur roues venaient de démarrer.

Le bruit en a impressionné plus d'un. Et à voir les enfants, entassés

le long des clôtures afin d'approcher le plus près possible des monstres, ce ne sont certainement pas eux qui ont été le plus effrayés. Lorette Lussier de Saint-Gérard a avoué qu'elle avait un peu peur: «Ça fait le même bruit qu'une scie à chaîne. C'est assez pour en rêver.»

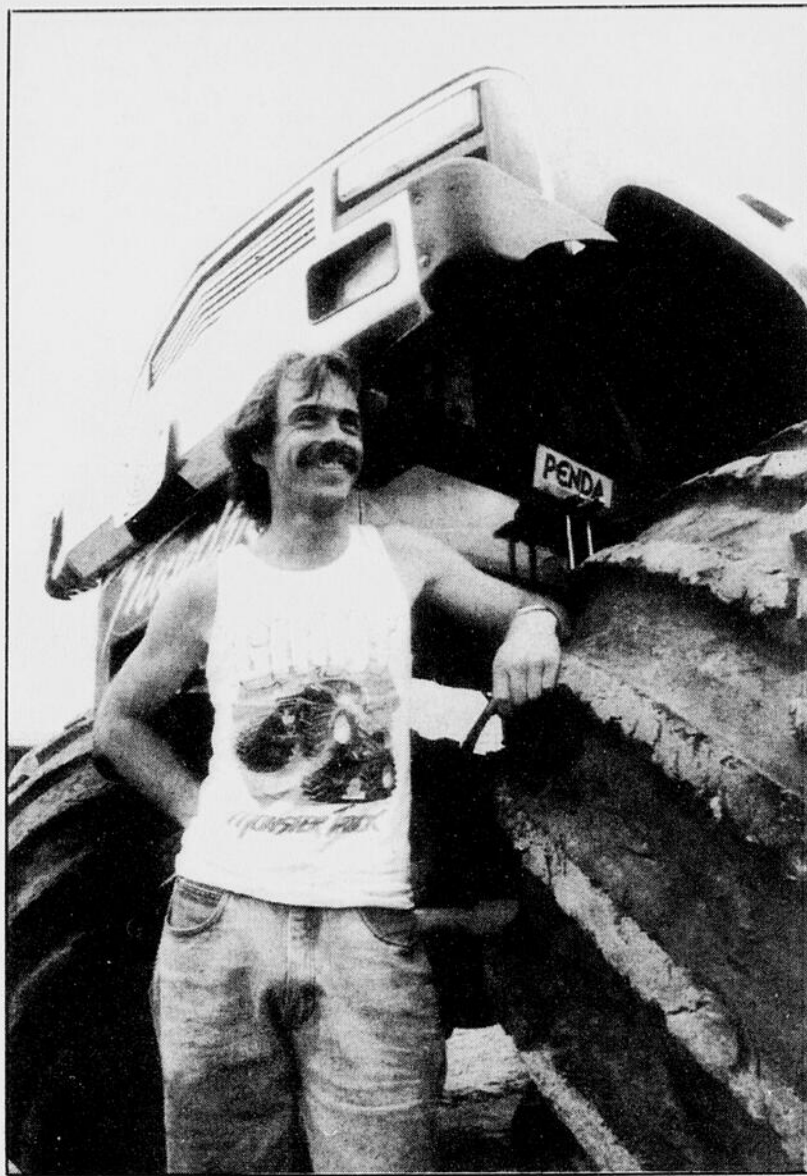
La soirée a débuté avec une course de motos quatre roues, les cascades de deux experts et l'hymne officiel des courses de Monster trucks. Puis a suivi la course tant attendue des Monster trucks et le massacre des voitures, écrasées par ces «22 000 livres de pouvoir».

Les jeunes de 0 à 90 ans ont apprécié largement le spectacle rempli de couleurs, de bruits et de cascades. René Gosselin, un fringant jeune homme de 66 ans, a juré que s'il avait été un peu plus jeune, il aurait bien aimé conduire un de ces trucks: «J'adore l'ambiance qu'on retrouve dans des spectacles comme celui-là. C'est stimulant. J'aurais mis encore plus de véhicules dans la compétition pour donner plus kick.»

D'autres ont hâte d'être un peu plus vieux pour avoir la chance d'en conduire. C'est ce qu'a murmuré timidement la jeune Joanie Patient de Rock Forest: «J'aimerais ça conduire une moto. Des fois je fais des tours de trois roues chez mon grand-père, mais c'est lui qui conduit.»

Ceux qui assistaient pour la première fois à un tel spectacle n'ont pas été déçus. «Ça faisait longtemps que je voulais venir. Je trouve ça bien le fun», a lancé Mme Grenier de Sherbrooke. Denis Turcot de Montréal a trouvé le spectacle très impressionnant.

Quant à Julie Patient, la maman de Joanie, elle a affirmé que c'était la première fois qu'elle venait et que si elle avait la chance d'y retourner demain soir (ce soir), elle y



Debout près de son camion géant, le concurrent Roger Grate donne une idée des dimensions impressionnantes des bolides qui étaient en action à l'Exposition de Sherbrooke hier soir.

L'Exposition de Sherbrooke

retournerait volontiers: «Ce ne sont pas des bolides ordinaires. Ils font plein de choses que l'on ne peut pas faire avec nos voitures. S'il y avait des courses comme ça à chaque semaine, on viendrait une fois de temps en temps.»

«J'adore regarder des courses de monster trucks. J'en choisis un et je veux qu'il gagne à tout prix. J'embarque complètement dans la course. C'est comme si j'étais sur la piste avec eux. Comme si j'étais le co-pilote. Mais ce que j'attendais avec le plus d'impatience, c'est la démolition des voitures, écrasées par les Monster trucks», a lancé enthousiaste Sophie Cliche de North Hatley.

Le massacre des voitures a été couronné du choix du public. Et c'est sans contredit Dave Richard et son Instigator qui ont remporté haut la main la faveur de la foule. «C'est un vrai cowboy ce gars-là. C'est un champion», a affirmé convaincu M. Gosselin.

Beaucoup de gens se sont découverts une passion hier soir: les MONSTER TRUCKS.

A LIRE DEMAIN DANS LE MAGAZINE

La vitalité culturelle de l'Estrie éclate hors de la région grâce aux jeunes

• Michelle Widmann entreprend la fameuse Course Destination Monde de Radio-Canada



Michelle Widmann

• L'Académie musicale des Cantons de l'Est défend ses couleurs aux Championnats du monde des Corps de tambours et clairons

• Josée Boutin sera des demi-finales au Festival de la Chanson de Granby.

Une machine à sensations fortes de 150 000 \$

Isabelle LABARRE Sherbrooke

«Il n'y a pas assez de choses dans la vie qui procurent des sensations aussi fortes que la conduite d'un Monster truck.»

Roger Grate de Fortlane, Indiana, conduit son Thundertruck depuis seulement un an et est déjà classé 5e aux États-Unis. Ce sont des gars passionnés qui conduisent ces impressionnantes «bébêtes». Et quant on a la piqure, on l'a pour longtemps.

Selon Christian Arel, promoteur de l'événement, ces énormes dé-

mons valent entre 80 000 \$ et 150 000 \$. (Juste un pneu vaut environ 4 000 \$.) «La seule chose qui est conservée du véhicule original, c'est la carrosserie, a expliqué Christian. Tout le reste est emprunté à la machinerie lourde: la transmission, les roues, la suspension, le moteur... Les moteurs sont de 1 000 forces et plus (environ 496 pouces/cube) et les roues mesurent 66 pouces de hauteur et 43 pouces de largeur.»

«Nos trucks peuvent aller entre 35 et 40 mille/heure. Et c'est très bon, vu le poids énorme. Tout dépendant du type de suspension, certains trucks peuvent rouler entre 55 et 80 milles/heure», a aussi expliqué

Roger.

Christian a fait de la compétition pendant sept ans: «Même si c'est très sécuritaire, il y a une cage de protection à l'intérieur de la cabine du conducteur et une ceinture de sécurité, attachée en quatre points, nous retient au fond du siège, c'est extrêmement dur pour le dos.»

Christian ne peut pas se passer des compétitions: «Lorsque nous sommes dans les airs, nous n'avons aucun contrôle sur le truck. Et en atterrissant, un seul mouvement mal placé (un petit coup de trop sur le frein ou l'accélérateur) et le truck peut chavirer. C'est tout un thrill.»

«En plus, nous sommes comme une grande famille, a-t-il continué. Aussitôt qu'un truck brise, tout le monde aide le conducteur en difficulté. J'ai déjà vu une transmission changée en 28 minutes. Ça prend trois heures dans un garage.» «Par contre, une fois sur la piste, il n'y a plus d'amis», a ajouté Dave. Ce dernier, âgé seulement de 21 ans, conduit ces monstres depuis déjà six ans.

Roger est aussi un mordu de la compétition: «Lorsqu'on est 10 ou 12 pieds dans les airs et que l'on voit juste le ciel pendant deux ou trois secondes, c'est une sensation indescriptible.»

LA QUOTIDIENNE 379-6638

CARNETS

Le chanteur DANY-DANIEL a eu tout un choc lors de son dernier spectacle: son batteur ne s'est pas présenté à l'heure convenue. Il a dû se rendre lui-même à grande vitesse chez Jack qui dormait profondément à l'heure où le spectacle devait commencer. Avec une demi-heure de retard, tout s'est déroulé sur un train d'enfer. Personne n'a dormi!

BRUNO ROY (ancien chef cuisinier du Gouverneur) est maintenant installé avec la jolie Marie à Saint-Lazare, non loin d'Oka. Après avoir entendu parler de l'Incestarium du Jardin botanique de Montréal, ce dernier a décidé de baptiser sa nouvelle maison «L'incestarium». Un nom plutôt original, non? Allez savoir pourquoi! Une chose certaine, Bruno ne sait pas que faire cuire le bacon. Vous devriez goûter ses «insectes grillés». On en retrouve par-

tout sur son terrain. -0-
La seconde édition du tournoi de golf du bar Chez Marilyn du Motel Le Chatillon aura lieu le lundi 16 août sur les allées du club de golf Venise. LYNE COMTOIS note que la formule du tournoi est identique à celle de l'an dernier, soit un végas à quatre joueurs, avec un départ simultané dès 11h30. Les billets sont disponibles au bar Chez Marilyn... -0-

Si MICHEL POULIN arbore un large sourire lorsque vous le croisez ce matin, il ne rit pas de vous. Il est simplement sous l'effet hilarant de la cote AAA que Standard and Poors vient d'accorder à la Mutuelle du Canada, dont il est le directeur régional du bureau sherbrookois. C'est la plus haute cote de solvabilité qu'une compagnie de services financiers puisse obtenir, dira M. Poulin.

Erratum

Par erreur, deux photographies d'anniversaires de mariage ont été inversées dans l'édition d'hier. Nous les reproduisons aujourd'hui.



Le 5 juin 1943, M. Adrien Bendo épousait Mlle Bernadette Labonté à l'église St-Adolphe de Dudswell. Le couple célébrait récemment son 50e anniversaire de mariage en compagnie de ses six enfants, 17 petits-enfants, et cinq arrière-petits-enfants.



Béatrice Martel et Ernest Caron de Saint-François-Xavier-de-Brompton célèbrent bientôt leurs noces d'or. Ils se sont mariés en 1943 à l'église Ste-Joanne d'Arc de Sherbrooke. Béatrice et Ernest sont parents de quatre enfants, ils ont sept petits-enfants et deux arrière-petits-fils.

Saviez-vous que votre boyau d'arrosage débite plus de 1 000 litres d'eau potable à l'heure?

J'AIME L'EAU C'EST CLAIR!

Cette quantité d'eau pourrait éteindre votre soif pour au moins trois ans. Votre pelouse emmagasine l'eau et peut faire face à quelques jours de sécheresse sans être affectée. Les spécialistes s'accordent d'ailleurs pour dire que la nature fait généralement bien son travail: arroser abusivement nourrit les mauvaises herbes et handicape la résistance de votre pelouse. Votre municipalité investit beaucoup pour vous assurer une eau de qualité, arrosez votre pelouse avec modération.

Il n'est pas nécessaire d'arroser aujourd'hui.

* Veuillez consulter votre règlement municipal pour l'arrosage de vos pelouses.

Pour information
AQTE Estrie: 566-5138

En collaboration avec
AQTE / La Tribune

La Tribune

BINGO Soleil I

JUSQU'À **1000\$** À GAGNER!

Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke.

MARATHON CARTE JAUNE

La gagnante de notre troisième marathon est
Madame Lorette Duplin d'East Angus

Félicitations!

POUR VOUS ABONNER
COMPOSER 564-5466
EXTERIEUR, 1-800-567-6034

RÉSULTATS
Loto-Québec

GAGNANTS LOTS

6/6	2	1 044 125,60 \$
5/6+	6	104 412,50 \$
5/6	273	1 835,80 \$
4/6	16 925	56,70 \$
3/6	282 220	10,00 \$

Ventes totales: 15 552 672,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$
Prochain tirage: 93-08-07

Extra Tirage du 93-08-04

NUMÉROS	LOTS
065513	100 000 \$
65513	1 000 \$
5513	250 \$
513	50 \$
13	10 \$
3	2 \$

Banco Tirage du 93-08-05

4	8	9	15	18
19	21	23	26	36
39	47	57	58	59
60	61	62	63	65

Prochain tirage: 93-08-06

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Réduction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Livraison à domicile:
- Carnets et carnets motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot: \$3,43
taxe de vente du Québec: 28
Coût à l'abonné: \$3,71

ENVOI DE PUBLICATION:
Entertainment No 1539

Abonnement par la poste au Canada, sauf envois directs par camelot et carnets motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an: \$153,00, TPS \$10,85, TVA \$13,27 = \$177,12
6 mois: \$81,00, TPS \$5,43, TVA \$6,64 = \$93,07
3 mois: \$42,00, TPS \$2,71, TVA \$3,32 = \$48,03
1 mois: \$14,00, TPS \$0,90, TVA \$1,11 = \$16,01

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an: \$210,00, TPS \$14,70, TVA \$17,96 = \$242,66
6 mois: \$105,00, TPS \$7,35, TVA \$9,03 = \$121,33
3 mois: \$52,50, TPS \$3,68, TVA \$4,52 = \$60,70
1 mois: \$17,50, TPS \$1,26, TVA \$1,54 = \$20,30

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS:
1 an: \$600,00, 6 mois: \$360,00, 3 mois: \$240,00, 1 mois: \$105,00

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Actualité en bref

Interruption de courant à Ascot Corner

Sherbrooke - Hydro-Sherbrooke avise ses abonnés de la municipalité d'Ascot Corner qu'ils seront privés d'électricité ce matin de 9 h à 11 h.

Le secteur touché est compris entre le numéro civique 4918, route 112, jusqu'aux limites nord, sud et est de la municipalité.

Environ 1000 abonnés seront affectés par cette interruption de courant qui est nécessaire pour effectuer des travaux de réparation à un circuit de transport de 46 000 volts.

Le sort de la Maison St-Vincent pas tranché

Sherbrooke - Le conseil d'administration du Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, de Sherbrooke, n'a pu encore décider si l'hôpital continuera ou non de louer des locaux à l'intérieur de la Maison St-Vincent, une décision qui a toute fin pratique pourrait décider du sort de la Maison St-Vincent elle-même.

Cette semaine, le conseil d'administration vient de reporter une nouvelle fois sa décision à sa prochaine assemblée (le mardi 14 septembre) ou à une rencontre ultérieure.

Comme l'explique l'adjoint du directeur général du centre hospitalier, Albert Kratzenberg, le conseil d'administration n'a pu se prononcer jusqu'à maintenant, faute de disposer de toutes les informations sur les diverses alternatives que permet ce dossier.

Déjà, le sujet a été repoussé, pour ces raisons, lors de la réunion du conseil d'administration du 13 juillet.

La construction va mieux

Sherbrooke (DD) - La valeur des permis de construction émis par la Ville de Sherbrooke entre le début de l'année et la fin du mois de juillet a atteint 34,4 millions \$, contre 28,5 millions \$ pour la période correspondante en 1992, indiquent les statistiques de la division permis et inspection.

Les données démontrent toutefois que le nombre de permis émis au cours des sept premiers mois de 1993 a été de 699, contre 839 durant la même période en 1992.

Le nombre de permis pour le secteur industriel a été cette année de beaucoup supérieur à l'an dernier, pour atteindre une valeur de 752 000 \$ (pour quatre permis), contre 90 500 \$ (pour deux permis) de janvier à juillet 1992.

Il en va de même du secteur des services, avec des permis d'une valeur globale de 146 400 \$ pour les sept premiers mois de l'année, contre 4000 \$ pour la même période en 1992.

La valeur globale des permis dans le secteur résidentiel est demeurée sensiblement la même, gravitant autour de 1,1 million \$.

Problème de vitesse dans le district du Triolet

Sherbrooke (DD) - A la suite de très nombreuses plaintes au sujet de la vitesse excessive des automobiles dans le district du Triolet, la Ville de Sherbrooke a entrepris une campagne de sensibilisation auprès des citoyens du quartier, accompagnée d'opérations radar.

Le conseiller du district, Jean-François Rouleau, a fait distribuer 5000 lettres aux citoyens du quartier soulignant que «la plupart des enquêtes de circulation démontrent (...) que les premiers fautifs par habitude, hâte, ou négligence sont des résidents du quartier, en ne respectant pas les limites de vitesse suggérées».

M. Rouleau signale de plus que la paroisse Marie-Médiatrice attire de nombreux jeunes ménages avec enfants de sorte que la vitesse dans les rues constitue un problème majeur.

Avocats des Bois-Francs et de Drummond à l'école

Drummondville (JD) - Les avocats des régions de Drummondville et des Bois-Francs désertent leurs bureaux aujourd'hui, privant ainsi la population de tout service.

Cette situation inusitée est attribuable à l'entrée en vigueur, en 1994, du nouveau Code civil du Québec, qui oblige les juristes à retourner sur les bancs d'école pour bien assimiler son contenu.

L'avocat drummondvillois Yvon Garneau reconnaît que l'absence en bloc de tous les avocats, y compris les substituts du procureur de la Couronne, risque de créer problème. «Si un individu requiert les services immédiats d'un avocat, si quelqu'un est appréhendé par les policiers, il lui sera impossible de nous contacter», dit-il.

Cette situation se reproduira à tous les vendredis d'ici la mi-octobre, ajoute Me Garneau.

D'autres régions vivront les mêmes difficultés, puisque tous les membres du Barreau du Québec devront s'initier, par le biais de cours, au nouveau Code civil.

Les petites soeurs croates de la rue Moore ne seront pas là pour accueillir les réfugiés serbes

Les Dominicaines préfèrent rester à l'écart

Michel RONDEAU et PC Sherbrooke

Les Soeurs Dominicaines des Saints-Anges-Gardiens, de la rue Moore, à Sherbrooke, qui sont d'origine croate, resteront à l'écart de l'accueil, la semaine prochaine, du groupe de 27 réfugiés serbes qui ont fui leur pays en guerre.

«Ils sont bienvenus chez nous et je sais très bien que ce sont des innocents, mais nous ne pouvons recevoir ni Serbes ni Croates ici. Nous sommes des religieuses qui ne savent pas si elles auront de quoi vivre du jour au lendemain, nous ne pouvons accueillir personne. Si nous le faisons pour les uns, nous devons le faire pour les autres.» La

guerre mettant en cause plusieurs nationalités de l'ex-Yougoslavie, la supérieure, Soeur Ignace, croit qu'un tel accueil risquerait de n'avoir plus de fin.

Chez les Soeurs, elle note un pincement de coeur aussi: «Il y a ici des religieuses dont les familles ont été expulsées par les Serbes. Tout compte fait, on aime mieux être tenues à l'écart de cette affaire».

Mme Nicole Robitaille, présidente du Service d'aide aux Néo-Canadiens, qui est chargé d'accueillir le groupe de Serbes, composé de sept familles ayant entre un et quatre enfants, pointe que son Service est apolitique et qu'il s'agit d'un accueil qu'on doit voir d'un plan humanitaire.

Elle note que ces réfugiés sont actuellement mal servis par l'actua-

lité, qui présente les Serbes comme des méchants, mais s'en remet à la tradition d'accueil sherbrookoise pour entrevoir une arrivée harmonieuse.

Sans doute mardi

C'est sans doute mardi que les sept familles arriveront à Sherbrooke mais ni le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, ni le Service d'aide aux Néo-Canadiens ne pouvait préciser le jour exact hier.

La ministre Monique Gagnon-Tremblay ne savait pas non plus l'itinéraire précis qu'ont pu connaître ces familles pour passer de la Yougoslavie au Québec. Il est probable, selon ce qu'elle a expliqué, qu'elles ont séjourné un certain temps dans des camps en pays étranger.

Ce qui est évident, c'est que le groupe arrive au Québec dans le cadre des ententes Québec-Ottawa au sujet de l'accueil des réfugiés et, selon Mme Marie-Claude Hanesse, de la Direction des communications du ministère des Communautés culturelles, Québec prend 25 pour cent des réfugiés accueillis au Canada.

Le Canada, pour sa part, accueille ces réfugiés en vertu d'une convention signée par plusieurs pays et c'est le Haut-commissariat aux réfugiés, des Nations-Unies, qui identifie les réfugiés à recevoir.

Selon la politique de la ministre Gagnon-Tremblay, en raison de la tendance des réfugiés de se concentrer à Montréal (87 pour cent), le ministère essaie de les confier aux Directions régionales de Québec,

de Sherbrooke ou de Hull, qui voient à les faire s'établir là où les services sont en place pour faciliter leur intégration.

C'est la commande qu'a reçue le Service d'aide aux Néo-Canadiens pour la semaine prochaine. Une dizaine de bénévoles du Service d'aide seront à l'oeuvre pour accueillir les nouveaux venus, les aider à faire toutes les démarches administratives pour satisfaire aux exigences gouvernementales, leur trouver un logement, des vêtements, des meubles, faire une première épicerie, tout cela aussi avec l'aide d'interprètes qui parlent leur langue. «Toutes ces démarches sont dures physiquement et moralement, note Nicole Robitaille, et les gens peuvent mettre jusqu'à une semaine ou deux semaines avant de s'en remettre un peu.»

Les recherches pour le pilote disparu François Tisseyre accentuées en Estrie

De nouveaux indices ravivent l'espoir

Austin (PC)

De nouvelles informations ont ravivé hier l'espoir des chercheurs qui tentent de localiser l'avion du Montréalais François Tisseyre, disparu depuis maintenant neuf jours.

Après avoir scruté à la loupe les dessous du corridor aérien qu'aurait normalement dû emprunter le pilote pour se rendre à Portland, au Maine, les secouristes ont concentré leurs recherches, au cours du dernier week-end, aux abords de la frontière canado-américaine, notamment dans les régions de Berlin, au New Hampshire et du mont Sutton, en Estrie.

L'armée avait capté dans ces deux secteurs de faibles signaux semblables à ceux émis par un avion en détresse. Or, ces signaux se sont bientôt tus.

Hier, l'espoir s'est de nouveau ravivé: une fusée de détresse avait été aperçue au-dessus du lac Lyster près de Coaticook, le jour de la disparition du Piper de M. Tisseyre.

«Nos plongeurs et patrouilleurs nautiques sont actuellement dans cette région, et cherchent», a confirmé hier l'agent Richard Bourdon, de la SQ.

En même temps, une autre information reçue hier matin par la SQ laissait entendre qu'un pêcheur avait trouvé une nappe d'huile ou des débris sur le lac Memphrémagog, à la hauteur de Leadville.

En fin de journée hier, l'agent Bourdon signalait que cette information allait être vérifiée au cours des prochaines heures, expliquant qu'on accordait plus de probabilités à une découverte dans le secteur du lac Lyster.



Plusieurs équipes bénévoles participent aux recherches en vue de retrouver le pilote François Tisseyre. Sur la photo, dans l'ordre habituel, Roger Lamontagne, pilote, Bruno Bérubé, pilote-navigateur, Lise Germain et Lise Labrecque, observatrices.

L'entraide est essentielle dans le monde de l'aviation

Denis DUFRESNE Sherbrooke

«On est tous un peu pareil, si un jour on est pris en forêt, on aimerait bien qu'on nous vienne en aide».

Pour Guy Poirier, de Terrasse-Vaudreuil, en banlieue de Montréal, tout comme pour les autres membres bénévoles de l'organisme Sauvetage et recherche aériens du Québec (SERABEC), la vie d'un ou d'une collègue pilote n'a pas de prix.

«La plupart des membres sont eux-mêmes pilotes, ça fait partie d'un travail de bénévolat», explique-t-il au cours d'une entrevue sur l'aéroport de Sherbrooke, qui sert de lieu de ravitaillement pour bon nombre de participants aux recherches du pilote François Tisseyre, porté disparu depuis maintenant neuf jours.

M. Tisseyre a quitté seul l'aéroport de Saint-Hubert le 28 août dernier pour se rendre à Portland, dans le Maine. Le signal de son appareil a été perdu en Estrie une demi-heure après le décollage.

Pourquoi les équipes de recherches se posent-elles à l'aéroport de

Sherbrooke?

Tout simplement parce que certaines d'entre elles ratisent un territoire situé soit en Estrie ou juste au sud de la frontière canado-américaine et qu'il est alors le plus rapproché.

De plus, les installations de la région de Sherbrooke offrent toute une gamme de service, de la douane au restaurant.

D'autres équipes choisissent l'aéroport de Bromont, ou encore celui de Berlin, dans le New Hampshire.

De tous les milieux

Parti hier matin de l'aéroport de Saint-Hubert en compagnie d'une équipe de quatre personnes, M. Poirier raconte que les personnes bénévoles de SERABEC proviennent de tous les milieux et peuvent participer aux recherches durant une ou plusieurs journées.

«Certains sont en vacances, d'autres sont libérés par leur employeur», dit-il.

Roger Lamontagne, directeur de SERABEC pour la région de Québec et responsable de la formation pour toute la province, travaille pour Bell Canada.

Appelé mercredi soir pour collaborer aux recherches, il pense consacrer trois ou quatre jours aux opérations.

«On est beaucoup impliqué dans l'aviation, on effectue des pratiques une fois par mois. Si jamais ça nous arrive, on serait content d'avoir quelqu'un pour nous retrouver», dit-il au sujet de son engagement auprès de SERABEC.

L'organisme, qui est également présent ailleurs au Canada, compte neuf divisions régionales.

Celle de Montréal compte près de 80 membres, tandis que celle de l'Estrie en regroupe 35.

Les femmes représentent près du tiers des membres.

James Innes, directeur pour la région de l'Estrie, explique que dès qu'un appel de détresse est détecté, les forces armées basées à Trenton, en Ontario, entrent en jeu et peuvent faire appel aux gens de SERABEC.

«Le but de notre organisation c'est d'être prêt en cas de besoin», dit-il, soulignant que les équipes de Sherbrooke vont possiblement se joindre ce week-end aux efforts pour retrouver François Tisseyre.

«On est tous en attente», ajoute M. Innes.

Un criminel «prodigue» a droit à la clémence du juge

Sherbrooke

À l'instar de l'enfant repentant de la parabole qui rentre au bercail après une longue absence et une vie dissipée, un criminel prodigue a obtenu la clémence du tribunal, hier, écopant d'amendes raisonnables dans plusieurs dossiers secondaires et d'un sursis de sentence pour les plus importants.

C'est que l'homme, âgé de 34 ans, arrive de loin, de fort loin.

Depuis près de 15 ans, il menait une vie désordonnée où délits criminels et drogues se croisaient, se complétaient. Ses présences devant la Cour se multipliaient.

En janvier 1993, il se trouve dans un cul-de-sac. Ou il se prend en main ou il court à la perdition.

Au cours des mois précédents, il avait commis divers crimes dont l'utilisation d'un couteau dans un dessin dangereux, méfait chez ses parents, possession de haschich et à chaque nouveau délit, s'ajoutaient les bris de probation et d'engagement.

En ce début d'année 1993, il a pris la décision la plus importante de sa vie. Il a choisi d'aller vivre sept mois en cure fermée au Centre Corps, Ame et Esprit.

Il a souffert mais il a gagné la première manche qui lui permettait de réintégrer la société. Le match, il devra le jouer toute sa vie durant. Sans répit, sans relâche mais on sentait déjà que l'homme respirait le bonheur et la sérénité et que ça ne lui était probablement jamais arrivé de sa vie.

Le défenseur Claude Leblond a su décrire avec des mots justes la métamorphose du criminel prodigue.

Le juge Robert Sansfaçon, de la Cour du Québec, a rapidement et finement saisi le caractère délicat de l'affaire et surtout le fait qu'il fallait encourager la démarche de l'accusé et non lui donner une jambe.

Quant au procureur Pierre Proulx, il se demandait si une cure fermée de sept mois, qu'il estime fort méritoire, devait annihiler l'effet dissuasif d'une sentence?

Le juge Sansfaçon a dit croire que certaines sursis de sentence valent autant que des sentences. Après avoir égrené un chapelet d'amendes totalisant quelque 450 \$ pour les délits mineurs, le juge a prononcé un sursis de sentence pour le dossier d'utilisation du couteau, assortie d'une probation de trois ans.

Une récompense pouvant aller jusqu'à 1000 \$

Magog

Victimes à deux reprises d'un cambriolage d'équipement électronique, à savoir ordinateurs et composantes d'une valeur de quelque 25 000 \$, les dirigeants de l'usine C.S. Brooks, rue Principale, à Magog, offrent une récompense pouvant aller jusqu'à 1000 \$ selon la qualité de toute information menant à la capture des voleurs et au recouvrement des biens volés.

Au bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté municipale de Magog (843-3334), on a confirmé la promesse des dirigeants de C.S. Brooks et on traitera les informations qui y seront reçues.

Les vols avec effraction ont été commis dans les nuits du 30 au 31 juillet et du 1er au 2 août.

Les marques des moniteurs, ordinateurs ou encore imprimantes volés sont Magnavox et Panasonic.

C'était trop pour le tribunal

Sherbrooke

Une cinquième fois en moins de 10 ans!

C'était trop pour le tribunal et assez que l'accusé qui écope de 45 jours de prison.

Quant l'homme, âgé de 48 ans mais portant la barbe d'un patriarce, s'est fait intercepter par les policiers municipaux de Sherbrooke qui avaient noté le relâchement de l'automobiliste qui effectuait des virages style «largeur complète de

«Après l'interrogatoire de témoins, il semble que la fabrication de cette bombe n'était qu'un jeu», indique l'enquêteur René Roux. Un

jeu dont ce résidant de la rue Désilets se souviendra, puisque la force de la déflagration lui a sectionné les doigts d'une main. La police est incapable de l'interroger pour l'instant, puisqu'il est hospitalisé à Montréal où il a subi de délicates interventions chirurgicales.

Lorsque la sûreté municipale aura obtenu la déclaration du blessé, le dossier sera transmis au procureur de la Couronne, qui déterminera s'il y a lieu de porter des accusations contre l'individu pour manipulation illégale de substances explosives.

Le juge Robert Sansfaçon a donc laissé tomber le marteau et la sentence: 45 jours de prison et interdiction en vertu du Code criminel de conduire tout véhicule au Canada pour une période de 12 mois.

Il ne pensait qu'à jouer...

Drummondville (JD)

Le Drummondvillois de 24 ans, blessé grièvement en début de semaine, lors de l'explosion d'une bombe qu'il s'affairait à fabriquer, n'avait aucune intention criminelle.

C'est du moins ce que l'enquête de la police municipale permet de croire jusqu'à maintenant.

«Après l'interrogatoire de témoins, il semble que la fabrication de cette bombe n'était qu'un jeu», indique l'enquêteur René Roux. Un

Éditorial

Main-d'oeuvre: un pas...

Roch BILODEAU

Le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa sont enfin parvenus à un accord sur la formation de la main-d'oeuvre. Oui, enfin, car les pourparlers ont été fort longs et ponctués de pénibles tergiversations. Ce n'est encore qu'une vague entente de principe. Mais on peut déjà tirer certaines leçons de cette saga.

Rappelons d'abord l'incroyable paradoxe de la situation. Ceux qui se souviennent de l'entente de Charlottetown savent en effet qu'elle consacrait la responsabilité exclusive du Québec en matière de formation professionnelle. C'était il y a un an... Depuis, Ottawa faisait la sourde oreille aux demandes du gouvernement Bourassa. Sans aucune raison valable: le règlement de ce dossier n'exigeait pas de réforme constitutionnelle mais seulement la bonne volonté des deux parties.

Alors, pourquoi cette longue année de chassé-croisé?

Il faut bien se rendre à l'évidence: c'était principalement à cause du ministre Bernard Valcourt qui ne voulait rien entendre, même contre toute logique.

Mais on aurait tort de penser que M. Valcourt est un cas unique. Toutes les organisations et tous les détenteurs de pouvoirs ont naturellement tendance à protéger leurs prérogatives. Le fédéral, ses ministres et ses mandarins ne font pas exception. Le transfert de compétences réclamé par le Québec est probablement ressenti comme une amputation dans certaines officines d'Ottawa, car il y aura vraisemblablement réductions de fonds et de personnel au ministère fédéral du Travail et des Ressources humaines.

La même chose se produirait dans tous les cas de décentralisation ou d'élimination de chevauchements; des budgets ministériels fort importants et des milliers de postes bien rémunérés seraient remis en cause, avec l'impact bien réel que cela représente sur les individus et les structures.

Voilà qui explique comment un dossier déjà réglé au niveau des premiers ministres s'est soudainement heurté à tant d'obstacles: après l'échec référendaire, la pression de l'enjeu constitutionnel disparaissait et le fédéral pouvait retomber doucement dans son immobilisme. Seules l'insistance du Québec et la proximité des élections ont pu vaincre cette inertie.

C'est dire à quel point la machine fédérale est difficile à faire bouger, à réformer. Et ses réactions d'auto-défense sont évidemment à la mesure de son embonpoint.

La rationalisation de l'administration fédérale est pourtant absolument nécessaire. Pas seulement pour répondre aux attentes spécifiques du Québec. Mais aussi, et peut-être surtout, parce que c'est l'une des conditions essentielles à la réduction de notre endettement public. L'assainissement financier passe avant tout par le dégraissage du «surgouvernement»: c'est là que se trouvent les grosses économies, les centaines de milliards \$. La duplication des ministères et des programmes est un luxe inutile dont nous n'avons plus les moyens. Bref, le critère d'efficacité doit primer et le fédéral n'a aucun bon motif de conserver des compétences dont les provinces peuvent s'acquitter mieux que lui à moindre coût.

Kim Campbell vient de faire un pas dans cette direction avec la formation de la main-d'oeuvre. On verra si elle possède le leadership suffisant pour en faire d'autres.

La Tribune

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

«Une entente avec le ministre Valcourt, c'était trop incroyable pour Marcel - Il a craqué!...»



TRIBUNE LIBRE

Kim Campbell, l'outil du pouvoir

Le Parti conservateur du Canada, et pour cause, voit le pouvoir lui échapper tellement les politiques de son gouvernement sont impopulaires. Les stratèges du parti ont vu, dans l'arrivée d'une femme à leur tête, un outil de choix pour garder le pouvoir au Canada.

Voilà pourquoi, avant même son entrée dans la course, Madame Campbell est portée par la vague et elle reçoit de nombreux appuis. La machine est en marche. Avec une femme, nous laisserons voir une image de renouveau.

Il est dommage d'utiliser ainsi la femme. Madame Campbell se doit de gagner les prochaines élections. Si le contraire se produit, ce sera

l'échec du parti, mais ce sera aussi, d'une certaine façon, l'échec des femmes. Et nous pouvons nous attendre à ce que cette femme n'arrive pas à se maintenir au pouvoir. Les conservateurs ont été trop arrogants. Et l'arrogance ne paie pas en politique.

D'ailleurs, la réalité est différente du renouveau que voulait montrer Madame la première ministre. Oui, le nouveau cabinet a moins de ministres. Peu importe qui aurait été en poste, l'heure était à la réduction du nombre des ministres. Mais regardons, et surtout écoutons, les ministres nommés par la première ministre: rien de nouveau dans leurs discours.

Il sera difficile de voter aux pro-

chaines élections fédérales. Des conservateurs à mettre à la porte, des libéraux à laisser à la porte, un Bloc plus à la porte du Québec, un Bloc qui sert une cause plutôt que les gens et des Néo-démocrates très loin du seuil de la porte, tellement ils ne rejoignent pas les Québécois.

Se pourrait-il que cette pénible situation du portrait politique fasse en sorte que Madame la première ministre se maintienne au pouvoir? Se pourrait-il que les stratèges qui l'ont utilisée aient vu juste?

Benoît Descôteaux
Sainte-Catherine-de-Hatley

Un excellent spectacle, mais...

C'est un spectacle grandiose qui nous a été offert le samedi 24 juillet au Théâtre Granada. En première partie, nous avons eu droit à la prestation du groupe 6AM. Ils ont été excellents démontrant un grand talent et aussi une grande énergie à une foule qu'ils ont bien su «réchauffer». Et on sait que ce n'est pas facile de donner son meilleur à un public qui n'est pas venu pour nous, au départ.

Et que dire de Niagara! Une chanteuse charmante, qui a si bien su communiquer son énergie, tout comme les musiciens et les choristes; d'ailleurs, des compositions et arrangements musicaux à couper le souffle. On sentait bien que Nia-

gara n'en était pas à ses premières armes... Bref, tout était parfait. Sauf...

Je ne sais pas si les organisateurs du spectacle croyaient à ce point que l'attente à l'extérieur se ferait dans le respect et le calme, mais il semblerait que le public n'était pas assez «mature» pour cela. C'est dommage que des gens qui étaient arrivés deux heures à l'avance aient vu leurs chances d'avoir un siège au parterre compromises. Eh oui, certains, ne voulant pas attendre parce que c'était sans doute trop fatiguant, se sont, comme par hasard, trouvés des «amis» qui étaient aux premières places de la file. Pire que ça, d'autres ne se sont pas rendus compte

qu'il y avait des gens qui attendaient jusqu'à la rue King et ont tout bonnement pris place... en face des portes.

J'ose espérer, messieurs, mesdames les organisateurs-trices, que pour un prochain spectacle, vous ne compterez pas tant sur la courtoisie des gens et penserez à installer un câble ou à assigner des sièges. Et si vous choisissez cette dernière option, s'il-vous-plait, pensez à l'ouverture des guichets, de bien faire respecter l'ordre d'arrivée à une foule dont certains ont tendance à agir comme des enfants...

Annie Dutil
Sherbrooke

ANALYSE

Les barrières commerciales et la bière

Voici le dernier de cinq articles portant sur les barrières commerciales interprovinciales

par ROB CARRICK
Presse Canadienne

Des produits différents que vous étiez incapables de vous procurer par le passé sont peut-être apparus récemment dans les réfrigérateurs à bière de votre épicerie ou à votre succursale de la Société des Alcools.

Il s'agit de bières brassées dans d'autres provinces: des produits brassicoles moins connus de beaucoup de Canadiens que certaines bières importées d'Europe ou d'Extrême-Orient.

Depuis les années 20, en effet, les réglementations interprovinciales interdisaient l'expédition des produits des brasseries d'une province à l'autre.

Les gouvernements provinciaux sont aujourd'hui à revoir leurs réglementations et estiment que la libéralisation du commerce de la bière entre les provinces est un prétexte approprié avant l'ouverture de nos marchés aux bières américaines.

Dan Gagnier, président de l'Association des Brasseurs du Canada, soutient que des points de friction sont encore perceptibles: la majorité des provinces sont prêtes à faire disparaître leurs barrières commerciales, mais à la condition qu'elles puissent obtenir un accès égal aux autres marchés provinciaux.



Ainsi, le Nouveau-Brunswick a récemment menacé d'adopter des mesures de représailles contre l'Ontario pour le traitement qu'on y a réservé à la bière Moosehead dans les magasins de la régie ontarienne des alcools.

«Les provinces se comportent entre elles comme un groupe de tuteurs. C'est comme si on leur demandait de lâcher leur arme tous en même temps», d'expliquer M. Gagnier.

Malgré tout, les barrières commerciales sur la bière, dans certaines provinces du moins, ont déjà été assouplies, si bien que le consommateur s'y voit offrir de nouveaux produits.

Ainsi, la Moosehead est aujourd'hui livrée en Alberta, en Colombie-Britannique et — malgré les plaintes de la compagnie quant aux coûts de distribution — en Ontario. Dans l'Ouest, la Great Western Brewing, qui a pignon sur rue en Saskatchewan, distribue ses produits en Alberta et en Colombie-Britannique.

Les géants de l'Industrie, Molson et Labatt, ainsi que la Moosehead de moindre envergure, ont déjà commencé à s'ajuster au libre-échange dans l'industrie brassicole.

Ainsi, Labatt approvisionne tout le pays avec sa nouvelle Ice produit dans seulement trois de ses dix usines, soit celles de Vancouver, Montréal et Halifax.

Brasseries fermées

Au cours de la dernière année, la compagnie a fermé des brasseries à Waterloo, en Ontario et à Saskatoon, et envisage de faire de même en décembre prochain pour une autre usine à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Au total, 350 emplois seront abolis.

Moosehead fermera une brasserie à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, à l'automne, et concentrera sa production à Saint-Jean, tandis que Molson a graduellement réduit son réseau de brasseries à neuf depuis sa fusion avec Carling O'Keefe, en 1989.

L'usine de Labatt à Saskatoon était un vestige parfait de l'ancien système qui obligeait les brasseries à opérer une usine dans une province si elles voulaient y distribuer ses produits.

Le résultat en était une distribution équitable dans toutes les provinces des emplois bien rémunérés des brasseries ainsi que des retombées économiques qui les accompagnent, mais avec pour corollaire un assortiment de nombreuses petites brasseries inefficaces.

Réalisme économique

Photo PC

Des mesures ont été prises pour assouplir les règles provinciales qui empêchaient les bières d'être vendues d'une province à l'autre. Mais le processus reste incomplet.



«La brasserie de Saskatoon était une merveilleuse petite brasserie», soutient la porte-parole de Labatt, Sharon Paul. «Malheureusement, un assortiment de nombreuses et minuscules brasseries n'a aucun sens, au chapitre économique, lorsque vos concurrents brassent des millions d'hectolitres.»

Les concurrents dont parle Mme Paul comprennent les brasseurs américains comme Stroh et

Heileman qui défient déjà les obstacles que leur opposent les provinces afin de tester le marché canadien.

La discrimination des provinces à l'encontre des bières étrangères et même canadiennes peut prendre des formes diverses, y compris des frais de manutention et de distribution, une limitation du nombre de marques distribuées, des formats précis pour la vente dans les magasins de détail ou les commerces

d'alcool, etc.

M. Gagnier admet qu'il est aujourd'hui plus facile qu'il y a quelques années d'expédier de la bière dans une autre province.

«Les choses n'en sont pas néanmoins parfaites, ajoute-t-il. La bureaucratie, les régies de contrôle sur les alcools, les bureaux d'émission des licences agissent avec lenteur. Ce ne sont pas des endroits où se font les révolutions.»

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et Éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Pierre-Yvon Bégin
Directeur de l'information

PUBLICITÉ
Gilles Boisjoly
Directeur

Véronique Tremplay
Directrice-adjointe

PRODUCTION
Daniel Gauthier
Directeur

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur

André Custeau
Adjoint au directeur

Pas d'accusation portée contre le maire de Grantham

Gilles FISETTE Grantham

Le ministère public ne portera pas d'accusation contre le maire de Grantham, Alain Carrier, à la suite de l'enquête menée par la division des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec, à Trois-Rivières.

C'est ce qu'a signalé l'agent Daniel Lamirande, responsable des re-

lations publiques de la SQ pour ce territoire.

L'enquête avait été confiée à la Sûreté du Québec, en février dernier, à la suite d'une dénonciation de Jean Desfossés qui disait s'être rendu coupable de supposition de personne (lui et son épouse auraient voté sous de faux noms lors des élections du 5 novembre 1989), à la demande expresse de M. Carrier.

Toutefois, le maire Carrier n'est

pas au bout de ses peines. Voilà qu'un citoyen, Roger Lambert, a adressé une demande d'enquête publique «concernant la municipalité de Grantham ainsi que sur les récentes actions du maire Alain Carrier».

Dans sa lettre datée du 21 juillet, M. Lambert porte deux cas à l'attention du ministre des Affaires municipales, Claude Ryan. Deux cas qui «peuvent, me semble-t-il, déconsidérer l'administration muni-

cipale et requièrent, de ce fait, un examen minutieux de votre part», mentionne-t-il.

Le premier de ces cas concerne l'enquête de la Sûreté du Québec. Au moment d'écrire sa lettre, M. Lambert ne connaissait pas l'issue de cette enquête. En accusant réception de cette lettre, le ministre Ryan ne pouvait pas non plus savoir que ce dossier était fermé.

Le ministre, rapporte son attaché de presse, François Grenon, a

confié à des fonctionnaires le mandat d'étudier la demande d'enquête et de lui soumettre une recommandation. Selon M. Grenon, il faudra compter quelques semaines avant que le rapport soit déposé.

Le second cas soumis par M. Lambert concerne des travaux payés effectués par le maire Carrier sur des terrains lui appartenant. Ces travaux allaient à l'encontre du zonage. Par après, le conseil municipal a adopté un règlement corri-

geant la situation.

Selon M. Lambert, le maire «a nettement manqué de prudence et lesdites actions pourraient être, en dernière analyse, qualifiées d'abus de pouvoir... Cela justifie (...) la tenue d'une enquête publique... Outre ce qui précède, je suggère comme mesure transitoire que le maire Alain Carrier se retire de ses fonctions jusqu'à la conclusion de l'enquête de la Commission municipale...».

Weedon-Centre et la Commission municipale

Bélanger nie toute intervention de sa part

Michel MORIN Sherbrooke

Jamais la députée de Mégantic-Compton n'est intervenue dans la progression de l'enquête qu'a menée la Commission municipale à Weedon-Centre et qui a conduit à la mise sous tutelle de la municipalité dirigée par le maire Réal Sévigny.

Et Madeleine Bélanger n'est pas non plus la politicienne qui a exigé l'enquête ou encore qui a mis la puce à l'oreille du président de la Commission municipale pour qu'il se penche sur ce dossier.

En bout de ligne, juge Madeleine Bélanger, il est «totalement stupide» de vouloir laisser croire qu'elle ait été impliquée de près ou de loin dans l'enquête de la Commission municipale.

«Et ce n'est pas parce que le maire de Weedon Centre (Réal Sévigny) ne partage pas ma vision politique qu'il faut tenter de faire croire à la population que je suis intervenue dans cette affaire-là, de commenter Mme Bélanger, visiblement outrée des allégations tenues à son endroit par le conseiller démissionnaire Reynald Gravel. Et je dirai à M. Gravel qu'il y a même un de mes organisateurs politiques, qui est également maire d'une municipalité, qui a reçu la visite de la Commission municipale. C'est dire à quel point je n'ai rien à voir dans ce genre de processus.»

La députée libérale admet toutefois qu'elle a été saisie de l'imminence d'une enquête que s'apprê-

taient à tenir la Commission municipale dans la municipalité de Weedon Centre. Mais là ont pris fin les informations privilégiées, soutient-elle.

«Je ne connais pas la personne qui a demandé la tenue de cette enquête mais il semble qu'il s'agisse d'un ancien employé. Il n'a pas demandé à me rencontrer avant de porter sa plainte non plus», de trancher la députée de Mégantic-Compton.

Mauvaise foi

Madeline Bélanger estime de plus que c'est la mauvaise foi des élus municipaux de Weedon Centre qui a conduit à cette mise en tutelle. Elle rappelle qu'en 1990, une enquête administrative avait été menée dans cette municipalité et que des recommandations précises avaient été faites aux édiles municipaux en marge de certaines anomalies relevées à l'époque.

Or, soutient la députée libérale, les élus municipaux ont tout simplement ignoré cette première mise en garde.

«Pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas, à ce moment, tenté de redresser la situation. Non, les élus ont préféré fermer les yeux et aujourd'hui, ils crient à la partialité politique. Quand on dit que le ministère des Affaires municipales était au courant de la situation qui prévalait à Weedon Centre et qu'il n'a jamais rien fait, c'est faux. Comment le ministère pouvait-il être au courant des éléments qui ne faisaient même pas l'objet de résolutions?»

Victoriaville-Arthabaska

Le maire Robert Camiré confirme sa candidature

Jean Dufresne Victoriaville

C'est chose faite, Robert Camiré sera candidat à la mairie de la nouvelle ville unifiée le 7 novembre prochain. Présenté par plusieurs, la candidature du maire sortant de Victoriaville a été confirmée en grande pompe par ce dernier hier, en présence de son organisation électorale et de conseillers municipaux.

«Je suis conscient des défis qui m'attendent, mais j'estime avoir la formation, les connaissances et surtout l'enthousiasme pour assumer cette tâche», déclare M. Camiré.

«Le regroupement des trois municipalités est complété sur le plan juridique, il reste maintenant à le concrétiser sur le plan pratique, dans la réalité quotidienne de nos concitoyens et concitoyennes», poursuit-il, en avançant que, pour y parvenir, il faudra ouverture d'esprit, imagination et ténacité.

Mais au-delà de l'intégration des structures, il y a plus important: l'intégration des mentalités. «Nous devons cesser de penser en fonction des anciennes villes, mais plutôt travailler pour le mieux-être de la nouvelle collectivité que nous formons», suggère-t-il.

Evoquant la situation économique actuelle dans les Bois-Francs, le candidat à la mairie considère que

les années seront cruciales pour la région. «Désormais, avec une ville de 38 000 citoyens, nous disposons d'un poids politique suffisant pour que nos gouvernements provincial et fédéral tiennent compte de nos revendications. Il nous faudra aussi sur le plan local et régional serrer les coudes et trouver en nous les solutions à notre développement», soutient-il.

De ces deux adversaires potentiels, M. Camiré a des opinions diamétralement opposées. «Pierre Roux est un homme pour qui j'ai beaucoup d'estime. Par contre, Denis St-Pierre a démissionné de la mairie de Victoriaville en 1990 dans la honte et le déshonneur. Ce dont une ville a besoin, c'est des gens qui veulent mettre leurs qualités au service des citoyens, pas mettre la ville au service de leur entreprise», affirme sans hésitation M. Camiré.

En politique municipale depuis 1990, Robert Camiré rendra public son programme électoral au cours des prochaines semaines, et mise sur le porte à porte pour rencontrer le maximum de personnes d'ici le 7 novembre.

Par ailleurs, à moins d'un revirement, le conseiller Claude Raymond d'Arthabaska, ne sera pas candidat à la mairie. S'il reconnaît y avoir songé, M. Raymond écarte maintenant cette possibilité, et réévalue son implication en politique municipale.



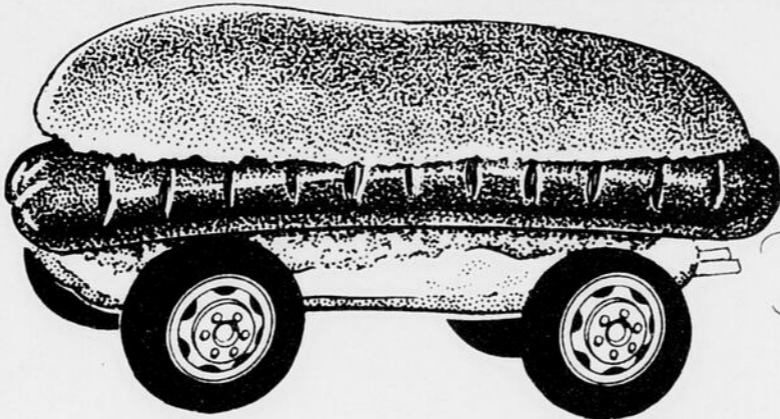
Gardons le convoi ferroviaire

Suzanne Poulin, l'attachée politique du vice-premier ministre et député de Sherbrooke Jean Charest, a accueilli quelques membres de la délégation de l'Estrie venus signifier leur opposition à la disparition du convoi ferroviaire qui relie Sherbrooke, l'état du Maine et St-Jean, au Nouveau-Brunswick. Menée par Jean Villeneuve, la délégation a déposé une pétition contenant la signature de plus 1600 personnes. Cette pétition s'ajoute à d'autres documents du genre déjà soumis à l'attention du député-ministre Jean Charest. Les défenseurs du transport ferroviaire de marchandises et de Via-Rail s'attendent à une intervention énergique de Jean Charest dans ce dossier.

GRANDE LIQUIDATION 1993

chez **Toyota MAGOG**

2224, RTE 112, MAGOG, 843-9883



LES HOT-DOGS ET LE BLÉ D'INDE... NOUS LES DONNONS!



VENDREDI
6 AOÛT:
OUVERT
JUSQU'À 21 h



LES VOITURES... C'EST À DES PRIX RIDICULES QUE NOUS VOUS LES VENDONS!



SAMEDI
7 AOÛT:
OUVERT
JUSQU'À 17 h



VENEZ PROFITER DE SUPER RABAIS SUR LES TERCEL, COROLLA, CAMRY, PREVIA 1993 ET AUTRES MODÈLES TOYOTA EN INVENTAIRE.



DENIS CARRIER
directeur commercial



GILLES BOILY
directeur des ventes



SOPHIE PINARD
conseillère aux ventes



MICHEL GAGNON
conseiller aux ventes
voitures usagées



MARIO MARCOTTE
conseiller aux ventes



BENOÎT JEANSON
conseiller aux ventes

POUR CONNAÎTRE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PORTES OUVERTES ET VISITES GUIDÉES



540, chemin Labonté (route 108 Est, direction Cookshire)

Le samedi 7 août de 10 h à 16 h.

Initiative parrainée par: les

les Agriculteurs-écologistes de l'Estrie

Repas champêtre.

Pour renseignements: 875-5156

Bienvenue à tous.

Général

L'avenir du français au pays inquiète Goldbloom

Ottawa (PC)

Le commissaire aux langues officielles du Canada, Victor Goldbloom, s'inquiète de l'avenir de la langue française au pays.

Lors d'une conférence présentée, hier, aux membres de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACEF), M.

Goldbloom s'est dit préoccupé par le discours de la majorité anglophone.

«En écoutant ce que la majorité dit lors de tribunes téléphoniques et de rencontres diverses, je dois avouer que mon optimisme congénital subit certaines tensions...», a déclaré le commissaire.

«Certains affirment en effet que la dualité linguistique leur a été imposée par un gouvernement mani-

pulateur et qu'il s'agit d'une expérience de 24 années d'échec. Je m'étonne qu'on ne se rappelle pas que le français était la langue du Canada pendant deux siècles et quart et que ce n'est qu'au 18^e siècle qu'a surgi la coexistence linguistique», a-t-il continué.

M. Goldbloom a également avoué que les statistiques du recensement de 1991 le dérangeaient énormément. «Il est encourageant

de voir que le nombre de francophones a augmenté au Canada depuis quelques années. Mais quand on interroge ces mêmes francophones sur la langue utilisée au foyer, on constate une diminution de l'usage du français qui est importante et inquiétante».

Pour protéger cette langue qui est menacée de toutes parts, le commissaire croit qu'on doit la moderniser. «Si on ne développe pas

en français le vocabulaire qui permet de communiquer dans le domaine des sciences, d'autres langues se chargeront de le faire. Il faut que nous soyons capables de travailler dans ces champs de connaissances sans avoir recours à d'autres langues».

M. Goldbloom prétend de plus que le dossier de la gestion scolaire est prioritaire pour les francophones, qui doivent obtenir toutes les

ressources institutionnelles nécessaires pour protéger leur culture.

«Les Canadiens doivent également faire un effort de communication. Nous avons besoin de gens bilingues pour savoir ce que pensent les personnes qui parlent l'autre langue. Si nous comprenons mutuellement nos inquiétudes, nous améliorerons la condition humaine», a d'autre part affirmé cet homme de souche anglophone.

L'ex-caporal Lortie libre comme l'air 24 heures par mois

Québec (PC)

Denis Lortie, cet ex-caporal de l'Armée canadienne qui a tué trois personnes et en a blessé 13 autres quand il a fait irruption à l'Assemblée nationale armé jusqu'aux dents, en mai 1984, s'est vu refuser une libération conditionnelle de jour, mais a obtenu des sorties de prison prolongées.

Lortie avait été condamné à la

prison à vie pour meurtre au second degré, mais profite de sorties sans escorte depuis le mois d'août 1992.

Le mois dernier, à la suite d'une audience de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Lortie s'est vu accorder 24 heures de sortie par mois sans escorte, mais seulement pour rencontrer sa compagne. Ces sorties pourront atteindre 48 heures par mois dans le courant de l'année qui vient.

Lortie est présentement détenu au pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines, au nord de Montréal.

Il peut effectuer d'autres visites à sa compagne, mais sous escorte. Il peut également profiter de sorties de groupes pour assister à des cours.

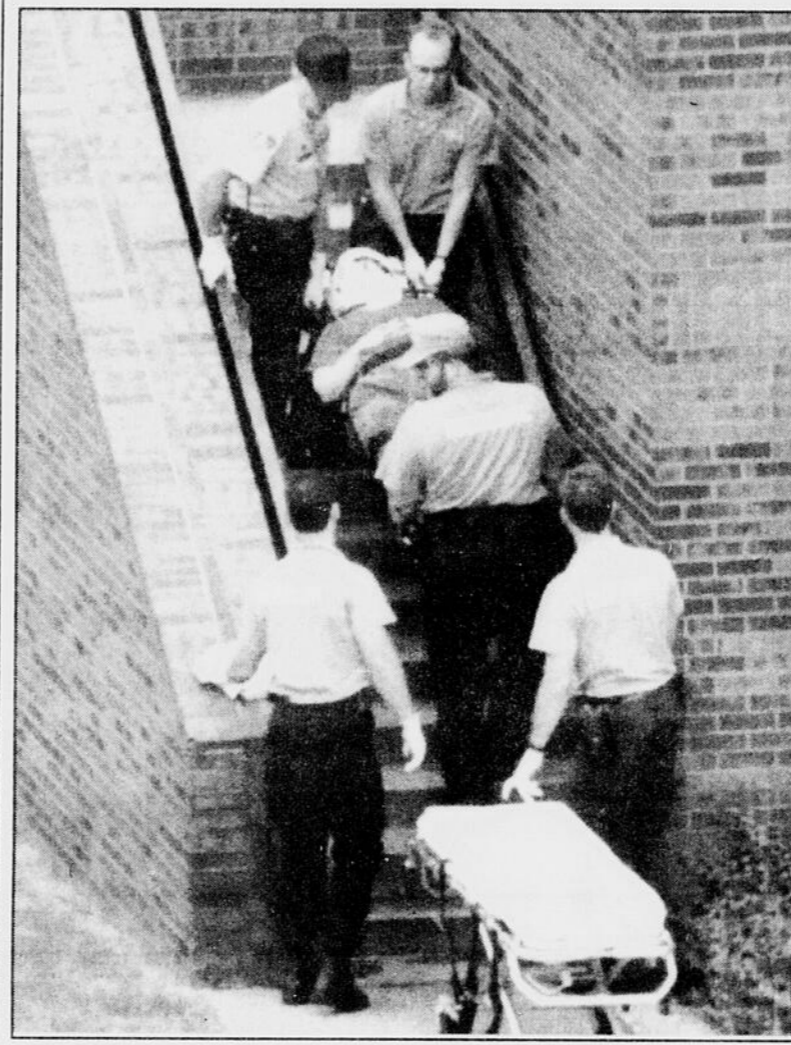
Toutefois, Lortie doit respecter une longue liste de conditions, dont celles de ne pas entrer en contact avec son ex-épouse et ses enfants, de ne pas boire ou prendre de la drogue, de ne pas s'approcher de l'Assemblée nationale et de ne pas conduire.

Lortie voulait s'en prendre à des politiciens quand il avait fait irruption à l'Assemblée nationale. Heureusement, les députés ne siégeaient pas ce jour-là. Presque toutes les victimes avaient été des employés de l'Assemblée nationale.

HORREUR AU KANSAS

Un prévenu tue un agent et explose au palais de justice

Topeka, Kansas (AP)



Jack Gary McNight, 37 ans, qui attendait son jugement pour trafic de drogue et port d'armes, a ouvert le feu hier dans le tribunal de Topeka au Kansas, tuant un membre de la sécurité et blessant au moins trois autres personnes. Après sept heures de siège, il a été trouvé mort, des suites de la détonation des explosifs qu'il portait à la ceinture.

L'homme est mort environ une heure après la fusillade, la ceinture d'explosifs qu'il portait ayant explosé, peut-être accidentellement, a précisé l'agent du FBI Brian Carroll. Au moins trois autres personnes ont été blessées dans l'explosion. Un porte-parole du FBI avait auparavant indiqué que l'homme était mort d'une balle dans la tête.

La police n'a pas su pendant au moins six heures que le forcené était mort et neuf personnes, que l'on croyait retenues en otage, ont passé tout ce temps cachées dans un bureau.

L'homme avait fait sauter deux véhicules bourrés d'explosifs devant le bâtiment du tribunal fédéral et avait ensuite tiré des coups de feu au quatrième étage de l'immeuble. La police avait encerclé le bâtiment, au préalable évacué par les forces de l'ordre qui craignaient qu'il ait été piégé.

Fabrikant veut faire annuler le procès, le juge refuse

Montréal (PC)

Si le jury avait pu savoir ce qui s'est passé le 24 août, peut-être Valéry Fabrikant se serait-il tiré de ce procès avec une condamnation pour homicide involontaire.

Mais le jury ne saura jamais ce qui s'est passé à l'université Concordia, le 24 août 1992... C'est ce que prétendait hier Fabrikant, lors de la deuxième journée de sa plaidoirie-fléuve.

Sur un ton qui inspirait presque la pitié, le professeur, accusé du meurtre de quatre de ses collègues, a d'ailleurs abordé, pour la seule fois de la journée, les événements pour lesquels il a été traîné devant les tribunaux.

Mais cette parenthèse permettait également à l'accusé de faire valoir qu'il n'a pu se défendre comme il l'entendait. En effet, la partie la plus importante de sa défense, son propre témoignage, n'a pu être entendue par le jury, faisait-il valoir.

Et ce «trou» de la défense, c'est le juge Fraser Martin, a dit Fabrikant, qui l'a provoqué. Les désaccords entre Fabrikant et le juge ont été nombreux, a fait remarquer Fabrikant qui a admis, même, avoir insulté le magistrat.

Mais ces désaccords n'auraient jamais dû permettre au juge d'interrompre sa défense, a dit Fabrikant.

Cette incapacité de se défendre comme il l'entend a amené Fabrikant à demander au jury de provoquer un avortement de procès. Seule solution juste, selon lui.

Cette solution ne lui procure rien personnellement, a-t-il mentionné, car en étant condamné, il jouirait de meilleures conditions de détention et pourrait enfin mener une vie plus «normale». Et cette nouvelle condition de détenu lui permettrait enfin de se reposer.

Il a donc exhorté le jury à ne pas suivre les instructions du juge.

Le juge Martin, entendant ces propos, a signalé au jury qu'il était obligé de suivre ses directives en droit. Une altercation verbale est alors produite entre l'accusé et le juge qui a fini par menacer Fabrikant de mettre fin à sa plaidoirie, s'il poursuivait dans cette voie.

Finalement, Fabrikant, après quelques sarcasmes, a admis qu'il faisait attention et collait le plus près possible aux règles de procédure, afin d'éviter qu'on ne l'empêche de parler...

Il continuera d'ailleurs sa plaidoirie ce matin.

Une tomate et trois heures de fumée, du pareil au même

Boston, Massachusetts (AP)

Les fumeurs ne portent pas seuls la lourde responsabilité de la nicotine que l'on trouve dans l'organisme des non-fumeurs; hormis le tabagisme passif, la consommation de certains légumes, tomates, pommes de terre, choux-fleurs ou aubergines y est également pour quelque chose...

C'est ce qu'on a confirmé des chercheurs de l'université du Michigan, dont les travaux sont publiés jeudi dans le New England Journal of Medicine.

Selon leur étude, neuf grammes d'aubergine fournissent à l'organisme la même quantité de nicotine que trois heures passées dans une pièce moyennement enfumée. On s'intoxiquera aussi facilement aussi avec, au choix, 140 grammes de pommes de terre, 238 grammes de tomates ou 259 grammes de choux-fleur.

SECOURS-AMITIÉ (ESTRIE)

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler: A Secours-Amitié, il y a quelqu'un pour t'écouter.

Une lueur d'espoir...

Poste d'écoute

Appels locaux:

564-2323

Appels provenant de

tous les autres

endroits:

Aucun frais.

Composez

1-800-667-3841

24 heures/7 jours

38269

Le VOITURIER

Le Voiturier de l'Estrie, concessionnaire Mercury, Lincoln et camion Ford, est présentement à la recherche d'un ou d'une

REPRÉSENTANT(E)

pour son département des ventes de voitures neuves et usagées.

Le (la) candidat(e) recherché(e) devra posséder:

belle personnalité
grande disponibilité et sens des responsabilités;
bilinguisme (un atout);
aptitude au dessus de la moyenne pour oeuvrer avec le public;
expérience dans la vente.

Nous offrons:

bonus et commissions au dessus de la moyenne;
avantages sociaux multiples;
véhicule fourni;

Horaire: semaine de 4 jours

Pour obtenir une entrevue confidentielle veuillez contacter Richard Ouellette ou Jean Côté au (819) 569-5981 ou faites parvenir votre curriculum vitae au 1261, rue King Est, Sherbrooke, J1G 1E1 avant le 19 août 1993.

P.S. Aucune entrevue sans rendez-vous ne sera considérée.

Sainte-Foy (PC)

La coroner Anne-Marie David recommande que les étudiants en génie suivent un cours portant exclusivement sur les dispositifs de sécurité routière et que soient installés aux abords des ravins des indicateurs permettant de suspecter, en cas d'accident, le passage d'un véhicule.

L'enquête de la coroner David a eu lieu à la suite de deux graves accidents survenus à l'été 1992.

L'accident qui a causé la mort du jeune Andrew Kuhnreich s'est produit le 14 juillet 1992 sur l'autoroute 15. La fourgonnette que conduisait son grand-père, Isidore Caron, a quitté la chaussée, plongé au-dessus de la rivière l'Acadie, pour ensuite s'immobiliser de l'autre côté du cours d'eau.

Le jeune Andrew a alors subi un léger traumatisme cérébral à la suite duquel il est décédé.

La coroner n'a pu cependant établir si M. Caron, un diabétique non dépendant de l'insuline, avait délibérément quitté la route parce qu'il éprouvait un malaise ou parce qu'il était dans un état de confusion provoqué par son hypoglycémie.

Pour leur part, Gordon Francis Knight, Gregory MacKay et Blair MacKenzie sont décédés lorsque la

fourgonnette que conduisait John Vatsis a quitté l'autoroute 40, roulé dans le terre-plein et plongé au-dessus de la rivière Raquette pour atterrir de l'autre côté, près du pilier du pont.

Selon les témoignages entendus, la coroner a conclu que les quatre jeunes hommes, y compris le conducteur, dormaient lorsque la fourgonnette fit son embarcad.

Dans le cas de l'accident de l'autoroute 15, la coroner a signalé qu'il était impossible, lors de la seule patrouille de la Sûreté du Québec, de localiser le lieu de l'accident. En effet, conformément aux habitudes policières, la patrouille se basait sur la recherche d'indices physiques qui manquaient alors.

En outre, la coroner a conclu que la glissière de l'autoroute 40 au-dessus de la rivière Raquette «était absolument non conforme

aux normes en vigueur lors de sa conception. Si elle l'eût été, le véhicule ne serait pas tombé dans le ravin et les vies de Blair, Gordon Francis et Gregory auraient fort probablement été épargnées».

Dans le but d'éviter la répétition de tels drames, la coroner a notamment recommandé que la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) révise les normes médicales pour prévoir, lors de l'obtention ou du renouvellement du permis de conduire, un suivi médical plus approprié de la personne diabétique non insulino-dépendante;

— les assureurs québécois et la SAAQ répondent favorablement aux demandes de subventions pour les recherches québécoises en matière de dispositifs pouvant avertir le conducteur en hypovigilance;

Patrick Legault accusé du meurtre à St-Bruno

Montréal (PC)

Patrick Legault, qui s'était évadé du centre de détention de Montréal mardi, a été formellement accusé hier du meurtre survenu mercredi à Saint-Bruno-de-Montarville.

Gilles Leboeuf, 46 ans, a été abattu dans sa résidence, au terme

d'une chasse à l'homme menée par les policiers.

Outre l'accusation de meurtre, Legault, 23 ans, devra répondre de quatre autres accusations de méfait, séquestration, introduction par effraction et utilisation d'une arme à feu.

Il doit comparaître à nouveau au palais de justice de Longueuil le 17 août.

Visite surprise dans un local à Thetford Mines

La police découvre un kit du parfait faux-monnayeur

Thetford Mines (PC)

La GRC a mis la main, hier, sur une panoplie d'appareils appartenant à des faux-monnayeurs.

Une perquisition a en effet permis de découvrir tout ce qu'il faut pour imprimer des billets canadiens contrefaits.

Lors d'une visite effectuée dans un local à Thetford Mines, les

agents de la GRC, assistés de la Sûreté municipale, ont trouvé divers équipements servant à la fabrication de fausse monnaie canadienne, dont un photocopieur au laser, des faux billets de 20 \$ canadiens imprimés sur un côté et du papier à imprimer ces billets.

Un suspect a été arrêté et a comparu hier après-midi au palais de justice de Thetford Mines.

incroyable

823-7399
Tourelles
564-7881
1025
rue King Ouest

Solde 60% de rabais sur tous nos vêtements d'été

(Sont exclus de cette vente les maillots de bain, les uniformes scolaires, les accessoires pour bébé, les bas, les collants et les sous-vêtements.)

clément

Sherbrooke, Trois-Rivières, Arthabaska, Drummondville, Québec, Montréal, St-Georges, Chicoutimi, Rivière-du-Loup...